

# ANNEXES

## RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

### PORTANT SUR LA STRUCTURATION DE L'ÉCOSYSTÈME DE FINANCEMENT DE L'INNOVATION AU SEIN DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Adoptée par l'Assemblée générale du 12 juin 2026

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 12 juin 2026,**

**VU** les précédents travaux menés sous la mandature 2021-2023 par la commission Prospective et Innovation (PI) sur le financement de l'innovation ;

**VU** le rapport de la commission Prospective et Innovation du 5 juillet 2024 sur le financement de l'innovation ;

**VU** le développement des structures d'accompagnement au financement de l'innovation déjà mises en place dans d'autres professions ;

**VU** les besoins de financement des confrères au bénéfice de nouvelles activités ;

**VU** le présent rapport de la commission Prospective et Innovation ;

**DONNE MANDAT** au bureau du Conseil national des barreaux et à la Commission Prospective et Innovation aux fins de :

- Soutenir la création d'une association visant à regrouper les business angels des « legaltech » et en devenir partenaire
- Entrer en discussion avec l'AMF pour obtenir l'autorisation de la création d'une plateforme de promotion des solutions sélectionnées par le CNB à destination des confrères ;
- Poursuivre la réflexion sur la création d'un fonds d'investissement de la profession et évaluer les pistes envisageables.

Fait à Nîmes le 12 juin 2026.

**Conseil national des barreaux**

Résolution portant sur la structuration de l'écosystème de financement de l'innovation au sein de la profession d'avocat  
Adoptée par l'Assemblée générale du 12 juin 2026 à Nîmes